

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

8

COMMUNE des

MARTRES de VEYRE



PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATION d'AMENAGEMENT et de PROGRAMMATION
EXTRAITS : OAP DE LA ZONE AU

Version avec modifications apparentes

pour modification simplifiée n°2

PRESCRIPTION

Délibération du conseil municipal 15 novembre 2006

ARRET DU PROJET

Délibération du conseil municipal du 31 janvier 2013

APPROBATION

Délibération du conseil municipal du 24 juin 2014

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

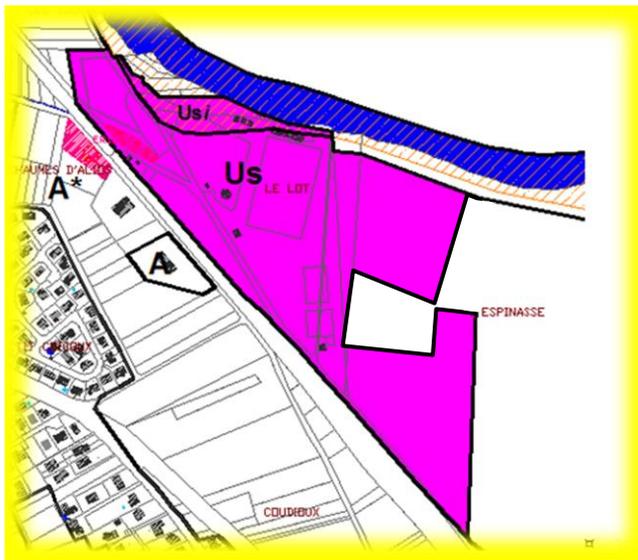
1. Déclaration de Projet approuvée par DCM du 18/11/2015
2. Modification n°1 approuvée par DCC du 27/09/2018
3. Mise en compatibilité par arrêté préfectoral du 01/08/2019
4. Modification simplifiée n°2 approuvée par DCC du 23/01/2020
5. Modification simplifiée n°3 approuvée par DCC du 25/02/2021

VII. ORIENTATIONS GENERALES POUR LA ZONE Us

1 – Atouts et contraintes du site

Cette zone est située sur le secteur de l'Espinasse en bordure de l'Allier. Elle est pour partie concernée par la zone inondable de la rivière (zone Usi). Elle comprend :

- ✓ un terrain de rugby,
- ✓ 2 courts de tennis et leurs annexes,
- ✓ le camping municipal (non classé) d'environ 50 emplacements.



Extrait du plan de zonage PLU

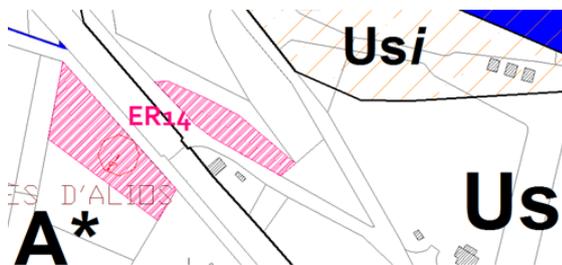
2 – Les objectifs de l'aménagement

Dans le cadre de son Programme d'Aménagement de Bourg, réalisé en 2006 par l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Bautier Ranoux et afin de répondre aux besoins de la croissance démographique, la municipalité envisageait de renforcer ses équipements,

Sur une base d'extension de 8 ha, le site d'Espinasse souhaite accueillir de nouveaux équipements :

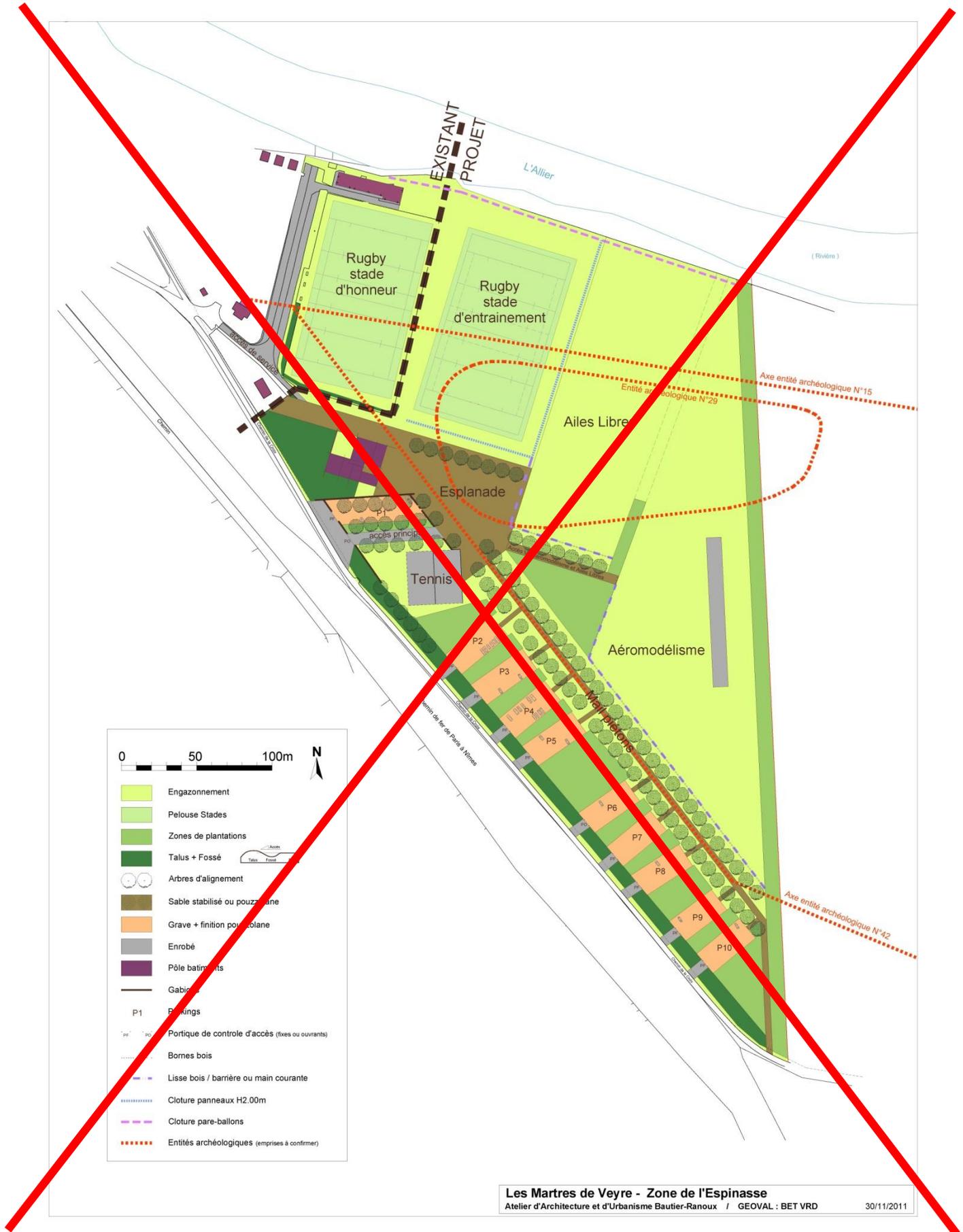
- ✓ aménagement d'un second terrain de rugby
- ~~✓ création d'une zone d'accueil supplémentaire pour le camping, pour environ 20 emplacements de camping-cars.~~
- ✓ Extension des terrains de tennis
- ✓ Aménagement d'une aire d'aéromodélisme **et de terrains dédiés aux sports aériens**
- ✓ Construction de bâtiments sportifs
- ✓ Réalisation d'un équipement cyclable de plein air**

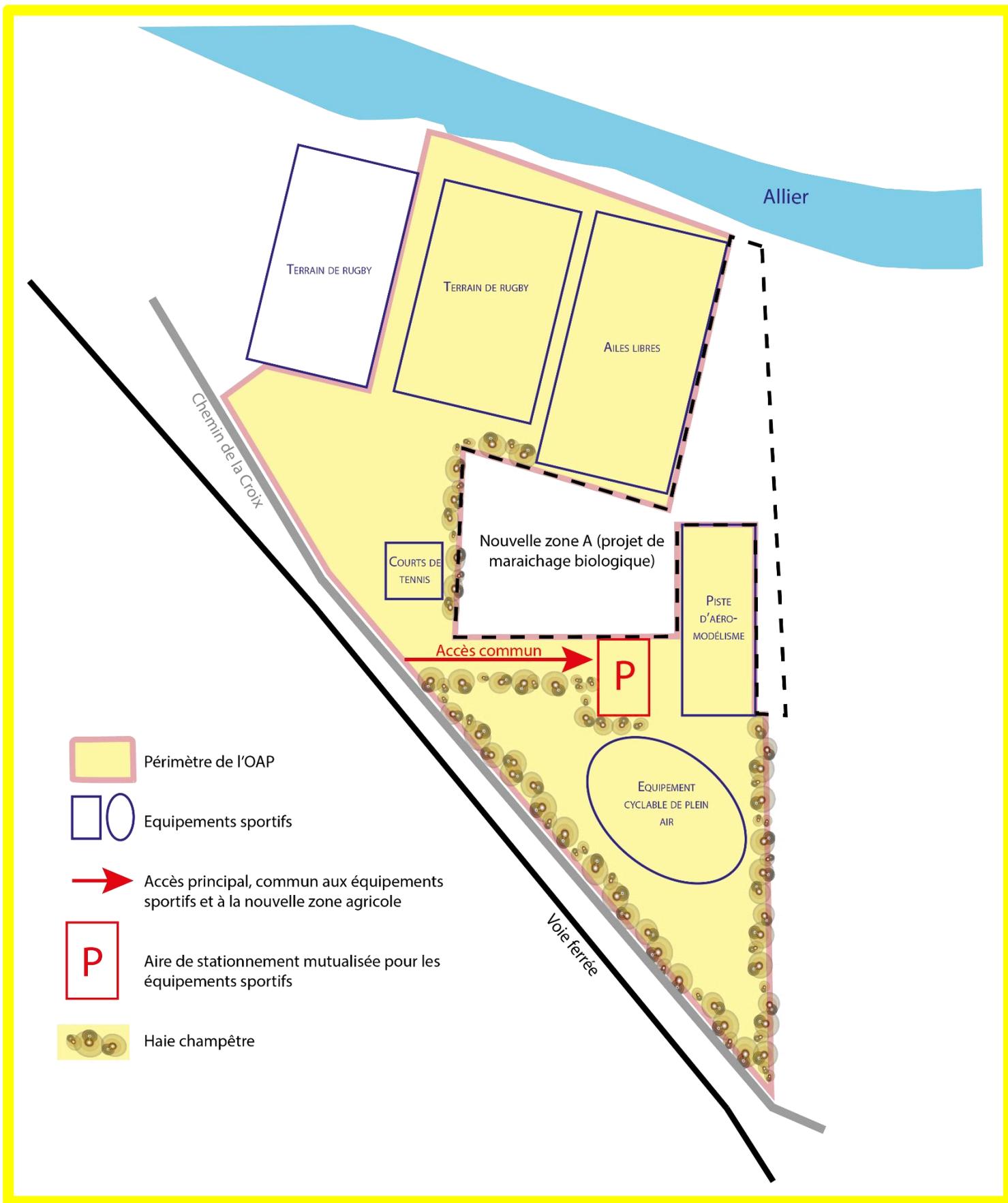
L'appel d'offre pour l'aménagement du site d'Espinasse a été lancé courant 2011.



Un Emplacement Réserve a été défini en entrée de la zone sportive. Cet emplacement réservé n°14 a pour objectif de faciliter l'accès de la zone sportive aux bus et cars. Les limites de l'ER se sont basées sur une giration de 11m pour permettre les rotations des véhicules lourds.

Orientation d'aménagement sur le secteur Us des Martres de Veyre





VIII. ANNEXES

Proposition d'une palette végétale

à utiliser sur la commune des Martres de Veyre autant pour les espaces privés que pour les espaces publics

(à adapter en fonction de la place, de l'ensoleillement, du sol...).

Les arbres et arbustes : Chêne pédonculé, chêne sessile, frêne, hêtre, charme, tilleul, poirier, pommier, cerisier, noyer commun, cognassier, noisetier, érable champêtre, érable sycomore, orme champêtre, merisier, aubépine, prunellier, cornouiller mâle, cornouiller sanguin, viorne lantane, sorbier des oiseleurs, buis, houx, sureau, cassis, églantier, lilas,...

Les plantes grimpantes : Chèvrefeuille, vigne, vigne vierge, glycine, clématite, rosier, hortensia grimpant, lierre, renouée grimpante,...

Les plantes vivaces : Aster, centaurée, coreopsis, iris, rose trémière, rosier, valériane des jardins, tulipes, narcisses, jacinthes, lis,...



Noisetier

hêtre

frêne

